

**Monsieur le Président,**  
**Mes chers collègues,**

Je veux tout d'abord saluer l'arrivée parmi nous de notre nouvelle collègue, **Corinne Tarditi**, et lui souhaiter la bienvenue au sein de cette assemblée. Intégrer cette assemblée en cours de mandat n'est pas chose facile, et je serai ravi de travailler ensemble pour le territoire brestois et plus largement le Finistère.

Cette arrivée fait suite à la démission d'Emmanuelle Tournier que je veux saluer pour les échanges sincères, dont l'initiative de la démission a donné lieu à plusieurs interprétations si l'en croit le Télégramme qui a souvent raison.

Au passage, je souhaiterais savoir comment est désormais ventilé le périmètre de la vice-présidente Emmanuelle Tournier.

Qui est désormais dans l'exécutif en charge des associations et du sport ? C'est un périmètre vaste qui nécessite un engagement permanent sur tout le Finistère, et j'imagine que cela ne peut être confié à une personne qui disposerait d'autres mandats engageants et prenant du temps.

---

Cette séance est également la première depuis les élections municipales.

Je veux saluer les maires et les élus municipaux, en Finistère mais aussi dans cette salle, qui ont choisi de mettre un terme à leur engagement. Nous savons toutes et tous ce que représentent ces mandats : une disponibilité permanente, une exigence quotidienne et, trop souvent, une ingratitude profonde.

Être maire aujourd'hui, c'est parfois être, selon la formule consacrée, « **à portée de baffes** » **en permanence**. C'est être tenu pour responsable de tout, y compris de ce sur quoi on n'a aucune prise, à une époque où la défiance augmente et où le populisme gangrène trop souvent les campagnes électorales.

Je félicite les maires nouvellement élus et celles et ceux qui ont été reconduits. Ils doivent savoir qu'ils pourront compter sur les 54 conseillers départementaux pour travailler à leurs côtés dans l'intérêt du Finistère.

J'ai aussi une pensée pour celles et ceux qui n'ont pas été élus, sur tous les bancs de cette assemblée. Les victoires sont des joies collectives. **Les défaites sont des épreuves politiques, mais aussi, très souvent, des épreuves profondément personnelles.**

---

Le mois de juin, c'est le **mois des fiertés**.

Dans un monde troublé, marqué par les régressions sociales et sociétales, ce mois doit être l'occasion de rappeler une vérité simple : **aucun droit n'est définitivement acquis**.

Les droits des femmes, les droits des personnes LGBTQIA+, les droits sociaux, le droit à la solidarité sont le résultat de combats menés par des générations de militantes, de militants, de citoyennes et de citoyens.

Ces droits ont été conquis. Ils doivent demeurer continuellement protégés.

Car les attaques se multiplient. Ici, on remet en cause les droits des femmes. Là, on désigne les personnes homosexuelles et parfois on les tue, à l'image du meurtre de Noham à Metz il y a 15 jours, agressé et tué parce qu'homosexuel.

## **Notre société doit élever des remparts permanents pour renforcer les droits et protéger les libertés.**

Je fais le vœu Monsieur le Président que notre collectivité se saisisse à l'avenir pleinement de ce mois des fiertés. En soutenant davantage les associations, en accompagnant les initiatives des communes et en portant une parole départementale claire sur l'égalité des droits, partout en Finistère. Peut-être à l'image de ce que nous avons mis en place autour d'Octobre rose sur une autre cause importante.

À Brest comme ailleurs, face à une extrême droite qui cherche à banaliser ses idées et à remettre en cause des droits fondamentaux, la neutralité n'est pas une réponse. Quand l'extrême droite y tient des propos homophobes, portant atteinte aux libertés fondamentales, les réponses doivent être fermes.

**Face aux régressions, il faut choisir son camp : nous choisirons toujours celui de l'égalité, de la dignité et de l'émancipation.**

---

Il y a quelques semaines, notre pays a été plongé dans une immense émotion après l'assassinat de la petite Lyannah.

Au-delà de l'émotion, ce drame a suscité une gigantesque incompréhension. La mobilisation citoyenne et l'engagement des associations de protection de l'enfance l'ont montré : nos concitoyens ne comprennent plus que des enfants puissent rester exposés malgré les alertes, malgré les procédures, malgré les institutions censées les protéger.

Le ministère de la Justice a été directement mis en cause. Mais ce drame révèle une réalité plus profonde : **l'enfance demeure, gouvernement après gouvernement, une priorité sans cesse proclamée mais sans cesse reléguée.**

À chaque nouveau gouvernement, combien de jours, de semaines, parfois de mois faut-il attendre avant de savoir qui aura la charge de l'enfance ?

S'agira-t-il d'une simple délégation ajoutée au portefeuille déjà considérable d'un ministre ? D'un secrétariat d'État ? D'une compétence diluée entre la santé, les solidarités et les affaires familiales ?

La protection de l'enfance ne peut plus être une compétence accessoire, ballottée d'un organigramme gouvernemental à l'autre.

**Elle mérite un ministère de plein exercice, transversal, placé sous l'autorité directe du Premier ministre.**

Car aujourd'hui, la réalité est brutale : les collectivités locales se retrouvent seules, souvent démunies, contraintes de réparer ce que l'État ne prend plus suffisamment en charge.

Nous le savons particulièrement dans les Départements, puisque l'aide sociale à l'enfance nous est confiée.

En dix ans, les dépenses consacrées à la protection de l'enfance ont augmenté de près de 45 %. Mais l'État ne compense qu'une part infime de ces dépenses, à hauteur de 3% seulement.

Cette situation n'est plus soutenable.

Les Départements peuvent améliorer leurs pratiques. Ils peuvent renforcer la prévention, recruter, investir et mieux coopérer. Ils doivent prendre toute leur part.

Mais ils ne peuvent pas remplacer la justice.

Ils ne peuvent pas compenser durablement le manque de magistrats, les insuffisances de la protection judiciaire de la jeunesse, les délais de traitement ou les carences de l'État régalien.

Après avoir fragilisé la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Gouvernement pointe désormais du doigt les procureurs et les magistrats. Ce jeu de renvoi des responsabilités n'est pas à la hauteur. Je salue d'ailleurs la tribune publiée ce matin dans la presse locale par un magistrat breton et ancien batonnier.

**Les excuses ne suffisent pas. Les accusations ne protègent aucun enfant. Seuls les moyens, l'organisation et la volonté politique le peuvent.**

Il existe en France un problème institutionnel majeur dans la lutte contre les violences faites aux enfants et dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

L'État doit enfin être à la hauteur. Il doit cesser de déprioriser les textes attendus et remettre à l'ordre du jour les propositions législatives permettant une réponse globale.

Je pense notamment à la proposition de loi-cadre portée par la députée socialiste Céline Thiébault-Martinez, qui mérite d'être examinée.

Il faut d'ailleurs le rappeler : dans une période où les populismes progressent et où le risque de voir l'extrême droite accéder au pouvoir est réel, la gauche républicaine et démocrate continue de porter des propositions concrètes pour faire progresser les droits sociaux et sociétaux.

Pendant que la droite court après l'extrême droite, reprend ses mots et se laisse enfermer dans ses obsessions, **la gauche propose des lois pour protéger, pour émanciper et pour faire reculer les violences.**

Voilà une différence politique fondamentale.

---

Monsieur le Président, la défaillance de l'État ne concerne pas seulement la protection de l'enfance.

Elle concerne la sécurité, sur laquelle nous reviendrons au cours de cette séance.

Elle concerne l'insertion et la formation des jeunes, avec les baisses qui frappent les missions locales et l'apprentissage.

Elle concerne le handicap, comme l'ont encore rappelé ces derniers jours les Papillons blancs dans la presse.

Sur ce point, François Sauvadet, président de Départements de France et membre de votre famille politique, le dit régulièrement :

**« Donner des compétences sans les moyens de les mettre en œuvre, c'est organiser une décentralisation sous tutelle. »**

Et il ajoute, à juste titre, que pour éviter d'augmenter les dépenses locales, l'État devrait commencer par arrêter de charger la barque.

Je pense que nous pouvons nous retrouver sur ce constat.

Mais il faut alors aller au bout du raisonnement.

**Compenser partout les défaillances de l'État n'est ni possible, ni durable, ni même toujours souhaitable.**

Un Département ne peut pas devenir le financeur de dernier recours de toutes les politiques abandonnées par l'État.

Il ne peut pas remplacer la justice dans la protection des mineurs.

Il ne peut pas remplacer l'État dans la formation et l'insertion des jeunes.

Il ne peut pas remplacer la solidarité nationale dans le financement du handicap.

Il ne peut pas davantage se substituer à l'administration pénitentiaire pour compenser les carences de sécurisation des prisons.

Car si nous commençons à intervenir partout où l'État recule, nous créons une illusion dangereuse : celle selon laquelle les collectivités pourraient tout réparer.

**À force de vouloir colmater toutes les brèches, les Départements risquent de couler avec le navire.**

Notre responsabilité est de défendre nos compétences, aller là où on a un effet levier, de protéger les Finistériennes et les Finistériens, mais aussi d'exiger de l'État qu'il assume pleinement les siennes.

---

Les lycéens qui passaient cette semaine l'épreuve de philosophie du baccalauréat avaient notamment à réfléchir à deux questions :

**« Avons-nous la maîtrise de nos paroles ? »**

Et :

**« Peut-on être heureux quand les autres ne le sont pas ? »**

Ces deux sujets devraient nous interpeller tout particulièrement.

Nous sommes des élus détenteurs d'une parole publique. Et nous siégeons dans une collectivité chef de file des solidarités.

La maîtrise de nos paroles, la responsabilité de nos actes, l'attention portée aux autres, la solidarité : voilà les principes qui devraient guider notre action.

Or, parfois dans cette collectivité, ces fondamentaux semblent parfois s'étioler.

On frôle la stigmatisation et, parfois, une forme de brutalisation de l'action publique lorsque la logique de l'hypercommunication prend le pas sur le sens des responsabilités.

Faire le buzz.

Multiplier les événements.

Invisibiliser les oppositions.

Confondre la communication institutionnelle du Département avec sa propre communication politique.

Provoquer des manifestants ou des représentants syndicaux.

Occuper en permanence l'espace médiatique.

Ou répondre à un élu de cette assemblée que ses demandes légitimes ne seraient pas « au niveau d'un conseiller départemental ».

Tout cela est bien loin de la retenue et de la responsabilité attendues d'un élu.

**La communication peut accompagner l'action. Elle ne doit jamais la remplacer.**

**La provocation peut produire un titre. Elle ne produit ni confiance, ni cohésion, ni solution.**

Vous avez autrefois théorisé les risques de cette dérive au sein de votre famille politique dans un livre intitulé *La Tentation populiste*. Je crains malheureusement, Monsieur le Président, que vous ne soyez progressivement gagné par la tentation que vous dénonciez.

Car le populisme ne commence pas seulement avec de grands discours.

Il commence lorsqu'on désigne des catégories de la population.

Lorsqu'on transforme la complexité en slogans.

Lorsqu'on préfère la mise en scène au débat.

Lorsqu'on laisse entendre qu'il y aurait, d'un côté, ceux qui méritent la solidarité et, de l'autre, ceux qui profitent.

---

Ces derniers mois, nous avons beaucoup parlé du RSA, autrefois RMI.

J'ai donc relu les textes fondateurs de cette grande avancée sociale.

Michel Rocard disait "Il n'est pas digne de notre passé ni concevable pour notre avenir que tant de gens survivent dans la misère et se voient rejetés aux franges d'une société qui les frappe d'exclusion. Dans certains cas, il s'agira de personnes dont le repli sur soi à coupé de tout contact, ou dans d'autres cas de chômeurs en fin de droits. Il nous faudra veiller à ce que cette réforme ne crée pas les abonnés de l'assistance et sans négliger cette volonté tenace de l'insertion".

Quand il prononça ces mots, Michel Rocard installa également les dispositifs de suivi et de contrôle interministériels pour évaluer la tenue des objectifs. Cette culture de l'ouverture, de la main tendue, de la solidarité, de l'évaluation, de la statistique, de la transparence était à l'origine du RMI, et devrait nous éclairer aujourd'hui.

Monsieur le Président, puisque je vous suis attaché à l'héritage d'Alain Juppé, je vous invite à profiter de l'été pour relire un ouvrage ancien, mais particulièrement actuel : *La politique telle qu'elle meurt de ne pas être*, dialogue entre Alain Juppé et Michel Rocard.

Le résumé de ce livre en 4ème de couverture présente l'ouvrage ainsi : Un gaulliste d'un côté et un social-démocrate de l'autre. Deux hommes qui se revendiquent de leurs camps respectifs. Pas de petites phrases. Pas d'effets com'. Pas de basses polémiques. Pas d'arguments faciles. Mais un véritable dialogue politique. C'est le contraire de la chasse aux voix, La politique telle qu'elle meurt de ne pas être"

**La politique telle qu'elle meurt de ne pas être, c'est précisément la politique lorsqu'elle renonce au dialogue pour la mise en scène, à la nuance pour le slogan et à la responsabilité pour la provocation.**

Notre groupe interviendra à plusieurs voix lors de cette séance, sur le compte financier unique qui vient nous éclairer sur la situation budgétaire réelle de notre collectivité, sur la simplification, sur le handicap, sur la sécurité, sur la collaboration avec les communes, sur nos infrastructures de mobilité, ou pour le soutien aux agents départementaux.

Nous défendrons une politique qui évalue sans humilier, qui débat sans brutaliser, qui préfère les résultats durables aux effets d'annonce et qui se souvient que les solidarités ne sont pas une charge dont il faudrait s'excuser, mais le fondement même de notre République.

**Parce que lorsque les droits sociaux et sociétaux reculent, lorsque l'État abandonne et lorsque la parole publique divise, notre responsabilité n'est pas de faire davantage de bruit.**

**Notre responsabilité est de tenir davantage debout, ensemble.**